

Le Conseil Municipal est convoqué le Vendredi 8 Octobre 2021

à 19 heures 00 à la Mairie

Ordre du jour :

- **Démission de Monsieur Constant RAIMBAUX Conseiller municipal**
- **Logement de la Mairie**
 - Travaux
 - Location
- **Travaux Mairie**
 - Aménagement du local histoire, du bureau du Maire et du secrétariat
 - Peinture façade Mairie
- **Entretien communal**
 - Espaces verts - caniveaux
- **Plantations de haies**
 - Présentation du chantier de H2air/Commune
- **Zones inondables**
 - Travaux du Conseil Départemental avec la Commune
- **SPANC**
 - Etat des assainissements non collectifs de la Commune
- **Eglise**
 - Bilan des travaux de toiture
 - Choix architecte
- **Urbanisme**
 - Permis de construire – Evolution de la législation
- **Salle des Fêtes**
 - Achat de lave-vaisselle
- **Dératisation**
 - Rappel opération
- **Fédération d'Energie du Pas-de-Calais**
 - Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés
- **Receveur**
 - Indemnité 2021

- **Assurance communale**
 - Protection fonctionnelle des élus
- **Recensement 2022**
 - Désignation du coordonnateur communal
- **Aménagement foncier**
 - Classement et évaluation de propriétés
- **Chiens errants**
 - Rappel
- **Animations communales**
 - Bilan et projets : Repas des Aînés – Saint Nicolas
 - Remplacement du drapeau
- **Associations**
 - Calendrier - Animations
 - Subventions

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf : Monsieur Régis DELAHAYE

Etait absent excusé : Messieurs Régis DELAHAYE

Monsieur Régis DELAHAYE donne pouvoir à Monsieur Michel FLAHAUT

Madame Alexandra BIENFAIT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le précédent compte rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

Démission de constant

La séance ouverte, Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Constant RAIMBAUX Conseiller Municipal en date du 14 Juin 2021.

Cette démission est effective dès la réception du courrier en mairie. Monsieur Le Maire en informe le Préfet par courrier le 21 juin 2021.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il n'y a pas à débattre sur ce fait.

Le Conseil Municipal accepte cette démission.

Le versement de l'indemnité de fonction de Monsieur Constant RAIMBAUX conseiller délégué se termine donc au 30 juin 2021.

Madame Odile Hiez Adjointe informe l'assemblée qu'elle ne demande pas la révision de son indemnité de fonction suite la démission de Monsieur RAIMBAUX Conseiller Délégué.

Elle ne souhaite pas que les 25 euros qu'elle avait laissé au profit de Constant RAIMBAUX soient ajoutés à son indemnité actuelle.

Le montant des indemnités du Maire est des 3 Adjointes fixées le 3 juillet 2020 ne change pas.

Après discussion et vote, la somme de 95 euros correspondant à l'indemnité de base du conseiller délégué, servira à financer des actions du CCAS de Haplincourt. en faveur des aînés et des enfants.

Cette décision est approuvée par l'ensemble des Conseillers Municipaux à l'exception de Monsieur Philippe PETIT.

Délibération 2021/017

Interruption de séance

Monsieur Philippe PETIT interrompt la séance et interpelle le Président et les Conseillers souhaitant les informer de faits répréhensibles au Maire. Malgré le rappel à l'ordre du Président de séance Monsieur PETIT distribue des documents clairement diffamatoires à l'encontre du Maire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ces faits ne sont pas admissibles, que lors de réunions antérieures Monsieur PETIT a été maintes fois rappelé à l'ordre pour des propos dépassants le cadre de cette assemblée, voire pour des insultes.

Logement de la mairie

Location

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le logement de la mairie est vacant depuis le 1er septembre 2021. Il sera donc remis à la location.

Travaux

Le Maire informe l'assemblée que les travaux de remise aux normes des plomberies et des peintures ont été réalisés par l'association EVE pour un devis de 3000 euros.

Il rappelle que depuis sa création, le logement n'avait jamais fait l'objet de remise en état. Il précise que désormais les murs ont été peints en blanc uni, que les prochains locataires devront rendre le logement dans cet état, qu'il n'y aura donc plus de travaux de cet ordre à réaliser par la commune à l'avenir.

Aménagement du local histoire, du bureau du Maire et du secrétariat

Le Maire informe que, conformément aux engagements pris, il a fait aménager la salle histoire avec installation de vitrines et aménagement de lieux d'échanges, qu'il a profité de ces travaux pour y adjoindre un bureau du Maire qui permettra de garantir la confidentialité des dossiers traités.

En effet, la réception des citoyens par le Maire et la Secrétaire dans un même bureau ne permettaient pas cela auparavant.

Le coût des travaux réalisés par l'Association EVE (ponçage, vitrification des parquets, rebouchage des trous, enduits et peintures, électricité) est de 2 127.91 euros TTC, le coût du mobilier rénové et fourni par AIR est de 630 euros TTC. (deux vitrines, un bureau, trois chaises, deux fauteuils, une table basse, un guéridon, deux lampes).

Peinture façade Mairie

Monsieur Le Maire propose de rénover la façade de la mairie (nettoyage, peinture). Il présente le devis de l'Association BRIF de Bapaume pour un montant de 910,00 € TTC.

Ce devis est accepté.

Entretien communal

Espaces verts - caniveaux

Une discussion est ouverte à la demande d'Odile HIEZ qui souhaiterait que la commune emploie une personne en contrat aidé à temps partiel afin de réaliser des travaux quotidiens : nettoyage des caniveaux, ménage, préparation de salles, petits travaux....

Chaque conseiller donne son avis sur l'opportunité de cette action et des problématiques pouvant être rencontrées.

Quelle serait la charge de la Commune ? Qui coordonnera le travail et gèrera le salarié ? Quels investissements seront nécessaires en matériel, en outils ? Pourquoi ne pas prendre une personne en micro entreprise de manière ponctuelle ?...

Le Maire souhaite que l'étude soit un peu plus poussée afin de comparer le coût actuel des travaux réalisés par l'Association BRIF et des autres entreprises intervenantes par rapport au coût de l'emploi d'un contrat aidé.

Il souhaite également que soient listés les besoins en terme de travaux prévisionnels qui occuperaient ce salarié et que soient définies les modalités d'encadrement de cette personne.

La discussion sera remise à l'ordre du jour suivant.

Convention d'entretien de la commune

La séance ouverte, Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention d'entretien de la commune qui pourrait être conclu avec l'Association BRIF située à BAPAUME qui débute le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de un an.

Le coût annuel des prestations tonte, débroussaillage, ménage s'élève à 5 400,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, par 9 voix pour 1 abstention accepte les termes de cette convention.

Il charge Monsieur Le Maire de signer cette convention avec L'Association **BRIF de BAPAUME**.

Délibération 2021/023

Plantations de haies

Le Maire présente pour approbation aux conseillers sur tableau et plan la liste des points retenus pour les plantations de haies et de massifs selon le contrat qui sera signé avec la Société H2AIR. Il précise qu'aux endroits où il y a des chevaux les plants seront étudiés pour ne pas mettre en danger les animaux qui en mangeraient.

Au cœur du village seront privilégiés les plans mellifères et les fruitiers, toutes les essences seront de types régionales.

La commune s'engagera à préparer les sols, planter, semer et entretenir des haies, arbres et plantes sur des surfaces définies sur plan cadastral. Elle s'engagera ensuite à prendre en charge l'entretien de ces haies, arbres et plantes pour une durée de 40 ans à compter de la mise en œuvre du chantier de préparation des sols.

Le riverain, propriétaire ou occupant s'engagera à ne pas dégrader les plantes, à signaler les problèmes qui seraient constatés dans le temps, maladies, mauvais entretien ou tout autre accident qui nuirait au bon développement des espèces.

Les emplacements choisis l'ont été par intérêt communal, soit pour prévenir de congères, pour retenir des terres, pour participer à la protection d'espèces, pour proposer des espaces conviviaux et naturels aux riverains, pour prévenir des inondations, pour accompagner le développement des abeilles et en tout autre choses qui participent à la biodiversité et à l'écosystème naturel.

Le financement de ce projet sera pris en charge par la société H2AIR qui en délègue la compétence d'exécution à la commune, charge à elle de faire respecter son application.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte que la Commune se charge de la plantation de 1500 mètres de haies et de leur entretien pour une durée de 40 ans.
- Autorise le Maire à signer les conventions relatives aux parcelles concernées avec la Société H2air et les propriétaires qui définiront l'engagement des uns et des autres.

Délibération 2021/014

Le Maire propose le devis de l'entreprise Hermant de Beugny de 2 009,19 € hors taxe pour la fourniture de plantations et le devis l'Association BRIF de Bapaume pour un montant de 4 000,00 € TTC.

Les travaux de l'Association BRIF sont les suivants :

- la taille du talus Rue de Bapaume,
- l'enlèvement de la haie de lauriers Rue de Barastre,
- le dessouchage de la haie de sapins de chaque côté de l'église,
- l'élagage des arbres à la chapelle,
- la pose de panneaux signalisations Route de Bancourt

Ces devis sont acceptés.

Contrat de mécénat - Plantations et entretien de haies

Les conseillers municipaux confirment que ni eux, ni leurs proches n'ont signé d'accords fonciers avec la société Eoliennes des Pâquerettes sur des terrains leur appartenant ou exploités par eux à des fins agricoles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, le 25 octobre 2017, la société Eoliennes des Pâquerettes a obtenu un arrêté d'autorisation unique pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien composé de huit éoliennes et de trois postes de livraison sur le territoire des communes de Haplincourt, Barastre (ci-après dénommé le « Parc »).

Considérant que la société Eoliennes des Pâquerettes s'est engagée dans les compléments fournis à l'appui de sa demande d'autorisation unique, à planter des haies un linéaire de haies de 1km à 2km dans un rayon de 2 km autour de la commune de Bertincourt tel que décrit à l'Annexe 4, (ci-après dénommée la « Mesure »).

Considérant que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué et qu'il a reçu la note explicative de synthèse et le projet de contrat de mécénat (ci-après le « Contrat »),.

Considérant que le Conseil Municipal est en mesure de porter une réflexion éclairée sur l'opportunité de conclure le Contrat en vue de la réalisation, pérennisation et entretien de la Mesure,

Considérant qu'il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur le Contrat qu'il a pu examiner.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

ARTICLE 1- Accepte les termes du Contrat ayant pour objet d'encadrer les conditions dans lesquelles la Société Eoliennes des Pâquerettes apporte son soutien à la Commune de Haplincourt pour la réalisation et la pérennisation de haies sur le territoire de la commune.

La Commune aura pour seule obligation de faire figurer le nom de la société Eoliennes des Pâquerettes ainsi que leurs logos sur les affiches et/ou supports publicitaires et/ou support d'information à la population, ayant pour objet la réalisation des haies

ARTICLE 2- Accepte la constitution du Contrat selon les modalités suivantes :

- Le Contrat prend effet à compter de sa signature pour une durée de quarante et un (41) ans.
- Le montant de la contribution financière au titre du Contrat de Mécénat tel que défini dans le devis annexé au contrat et repris ci-dessous :

ANNEE 2021 :

12 000 euros : Le prix comprend le coût des arbres, les Bâches de désherbage, les manchons, les tuteurs en bambou et le paillage.

20 500 euros : Le prix comprend la préparation du sol avec ou sans mini pelle, pose de la bâche, des tuteurs, manchons, préparations des arbres avec pralinage et plantations.

ANNEE 2022 :

10 000 euros : Le prix comprend le désherbage si besoin, débroussaillage et le changement des plantations si besoin

ANNEE 2023/2024/2025 :

12 500 euros/an pour la taille des arbres, débroussaillage et le re paillage si besoin.

ANNEE 2026/2027/2028 :

12 700 euros/an pour la taille des arbres, le débroussaillage et le re paillage si besoin.

ANNEE 2029/2030/2031 :

12 900 euros/an pour la taille des arbres, le débroussaillage et le re paillage si besoin.

ANNEE 2032/2033/2034 :

13 100 euros/an pour la taille des arbres, le débroussaillage et le re paillage si besoin.

ANNEE 2035/2036/2037 :

13 300 euros/an pour la taille des arbres, le débroussaillage et le re paillage si besoin.

ANNEE 2038/2039/2040 :

13 500 euros/an pour la taille des arbres, le débroussaillage et le re paillage si besoin.

ANNEE 2041/2042/2043 :

13 700 euros/an pour la taille des arbres, le débroussaillage et le re paillage si besoin.

ANNEE 2044/2045/2046 :

13 900 euros/an pour la taille des arbres, le débroussaillage et le re paillage si besoin.

ANNEE 2047/2048/2049 :

14 100 euros/an pour la taille des arbres, le débroussaillage et le re paillage si besoin.

ANNEE 2050/2051/2052 :

14 300 euros/an pour la taille des arbres, le débroussaillage et le re paillage si besoin.

ANNEE 2053/2054/2055 :

14 500 euros/an pour la taille des arbres, le débroussaillage et le re paillage si besoin.

ANNEE 2056/2057/2058 :

14 700 euros/an pour la taille des arbres, le débroussaillage et le re paillage si besoin.

ANNEE 2059/2060/2061 :

14 900 euros/an pour la taille des arbres, le débroussaillage et le re paillage si besoin.

ANNEE 2062/2063 :

15 100 euros/an pour la taille des arbres, le débroussaillage et le re paillage si besoin.

ARTICLE 3- Autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat et à procéder à toutes formalités nécessaires à son exécution.

Délibération 2021/024

Zones inondables

Travaux du Conseil Départemental avec la Commune

Le Conseil Départemental va réaliser des travaux en amont du village en provenance de Barastre afin de réguler et de canaliser les eaux de pluies qui causent des inondations régulières au croisement des Rues de Barastre et de la Croix. Ces travaux limiteront les problématiques mais la résorption définitive ne pourra être garantie qu'après l'intervention de la CCSA qui a en charge l'étude et la réalisation des travaux sur le ruissellement.

SPANC

Etat des assainissements non collectifs de la Commune

Ce point est remis à la prochaine réunion

Eglise

Bilan des travaux de toiture

Les travaux d'entretien de toiture ont été réalisés par l'entreprise EURL Haute Qualité de Neuville-Bourjonval pour un montant de 1 706,70 € TTC.

Choix architecte

Le Conseil Municipal accepte que le Maire confie à Madame Odile HIEZ le dossier d'étude et le choix de l'architecte pour l'église.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives au contrat de marché relatif aux frais d'études de l'église.

Urbanisme

Permis de construire – Evolution de la législation

Le Maire informe l'assemblée de la nouvelle documentation à remplir (tableau de coefficient biotope) lors des dépôts de demande de permis de construire et en explique la méthodologie à l'assemblée.

Salle des fêtes

Achat de lave-vaisselle

Sylvain COGNON expose à l'assemblée son étude pour l'achat et l'installation d'un lave vaisselle 12 couverts, (cycle de 120 secondes) à la salle des fêtes. Il faudra y adjoindre un adoucisseur d'eau selon les professionnels et prévoir une alimentation électrique pour une consommation en pointe de 5000 watt.

La fourniture et les branchements, la mise en service seraient réalisés par le vendeur.

Après discussion le matériel retenu aura un coût d'environ 3 600 euros TTC. Le Conseil Municipal à l'exception de l'abstention de Philippe Petit vote cet achat et charge l'Adjoint de commander ce matériel.

Dératisation

Rappel opération

Le Maire rappelle que l'opération n'a pas vocation à perdurer dans le temps même si elle a l'avantage de maintenir le contact entre les populations concernées par cette problématique et la mairie. Il précise qu'il y a toujours à disposition des doses de poisons disponibles auprès de l'Adjoint Sylvain COGNON.

Il y aurait des problématiques de rats persistantes sur les secteurs suivants :

- Chantal Thiron a proximité du fossé
- Noëlla Cailliez
- Augustin
- Constant Raimbaux
- Bernard Vanpotalbergue
- Renée Ronnelle
- Isabelle Ronnel
- Frédéric Pistore

Fédération d'Énergie du Pas-de-Calais

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés

Le Conseil Municipal

Vu que depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs professionnels.

Vu que cette ouverture s'est élargie aux particuliers au 1^{er} juillet 2007.

Vu qu'aujourd'hui, conformément à l'article L331-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Vu que les personnes publiques font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant bénéficier des offres de marché.

Vu que, pour leurs besoins propres d'énergie, ces personnes publiques — et notamment les collectivités territoriales — doivent recourir aux procédures prévues par le Code de la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L. 331-4 du Code de l'énergie.

Vu les dispositions du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes figurant aux articles L. 2113-6 et suivants

Vu l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités territoriales relatif aux groupements de commandes

Vu la délibération de la FDE 62 du Conseil d'Administration en date du 27 Mars 2021,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Haplincourt d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés pour ses besoins propres,

Considérant qu'au regard de son expérience, la FDE 62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Délibère :

Article 1^{er} : - Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes (Version 2021] pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés, coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 27 Mars 2021 et décide d'adhérer au groupement.

Article 2 : - La participation financière de la Commune de Haplincourt est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

Article 3 : - Autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

Délibération 2021/015

Receveur

Indemnité 2021

La séance ouverte, Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le Receveur Municipal, aide à la préparation de divers documents budgétaires et perçoit à ce titre une indemnité fixée à 30,49 Euros, conformément à l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983.

Il est décidé par 10 voix pour et 1 voix contre d'accorder à Monsieur Patrice GOUY, Receveur Municipal, le bénéfice et le montant de l'indemnité pour la confection des budgets.

Délibération 2021/016

Assurance communale

Protection fonctionnelle des élus

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'instauration d'une assurance pour les Collectivités Locales dite : protection fonctionnelle des élus est obligatoire depuis le 1er Janvier 2021.

Cette cotisation est de 87,00 € par an. Cette somme est compensée par l'Etat.

Recensement 2022

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population annulé en 2021 en raison du COVID a été reporté à 2022.

La collecte est prévue du 20 Janvier 2022 au 19 Février 2022.

Désignation du coordonnateur communal

Monsieur Le Maire propose que Madame Isabelle LEQUETTE Secrétaire de Mairie soit désigné en qualité de Coordonnateur Communal pour gérer cette opération.

Elle bénéficiera d'une indemnité qui sera déterminée ultérieurement.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération 2021/019

Création d'un emploi d'Agent Recenseur

La séance ouverte Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- La création d'emploi de non titulaire pour faire face à un besoin occasionnel à raison d'un emploi d'agent recenseur non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 20 Janvier 2022 au 19 Février 2022.

Monsieur Le Maire propose la candidature de Mademoiselle Perrine PINAULT au poste d'agent recenseur pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Mademoiselle Perrine PINAULT sera rémunérée sur une base forfaitaire qui sera déterminée à une prochaine séance.

Délibération 2021/022

Aménagement foncier

Classement et évaluation de propriétés

Monsieur Le Maire présente le classement des chemins communaux retenu par la Commission d'Aménagement Foncier dans le cadre des travaux du Canal Seine Nord Europe.

Philippe TRUFFAUX accepte de remplir la mission de classement pour le compte de la mairie, de retourner le document à la secrétaire de mairie.

Chiens errants

Selon Odile HIEZ, il y aurait encore des chiens dangereux non déclarés à " l'ancienne forge "Rue de la Croix. Le Maire rappelle à l'assemblée la réglementation et que la CCSA a un contrat avec le refuge d'Estourmel pour la prise en charge des animaux errants.

Suite à des plaintes de voisinage, il fera un rappel à la population par courrier ou dans le prochain journal communal.

Animations communales

Bilan et projets : Repas des Aînés – Saint Nicolas

C'est le traiteur de Combles qui a assuré le repas des Aînés pour 35 convives. Le Maire rappelle que le fait d'être passé de 60 à 65 ans pour les invitations a fait mathématiquement baisser le nombre de convives mais qu'il devrait donc désormais repartir à la hausse sur les années à venir.

C'est Odile HIEZ qui prendra en charge pour la commune l'organisation de Saint Nicolas avec le Comité des Fêtes le 21 novembre prochain.

Elle prend également en charge la confection des colis, pour rappel, l'an dernier le budget était de 25 colis simples à 22,00 € et de 5 colis doubles à 48,00 €.

Remplacement du drapeau

Un nouveau drapeau sera acheté pour le 11 novembre.

Le Maire attend les dispositions sanitaires pour savoir si les voeux de Janvier 2022 auront lieu.

Associations

Calendrier - Animations

Claude SLOWIK informe l'assemblée sur le fait qu'il souhaite passer la main pour la rédaction du journal communal, un appel à candidature sera lancé dans la commune.

Le Maire rappelle aux élus qu'il est de leur devoir d'aller aux manifestations des uns et des autres sur la commune, et de les promouvoir autour d'eaux dans un esprit de cohésion.

Les prochains jeudis de la culture seront consacrés à la reconstruction d'Arras puis au peintre Mondrian.

Subventions

Le Conseil Municipal décide par 10 voix pour et 1 abstention (Monsieur Philippe PETIT) d'attribuer une subvention de 1 500,00 € au Comité des Fêtes de Haplincourt.

Délibération 2021/021

Salle intergénérationnelle – Tarifs de locations

Monsieur Le Maire propose de revoir les tarifs de locations de la salle intergénérationnelle.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide par 9 voix pour et 1 abstention :

- de maintenir les tarifs de 2019 :
 - 50,00 € la journée pour les résidents
 - 70,00 € la journée pour les personnes extérieures à la commune.
 - 300,00 € la caution
- de fixer les frais de chauffage à 15,00 € la journée qui seront facturés en cas d'utilisation.

Le parc de jeux ne sera pas privatisé lors des locations sauf avis contraire et motivé.

Il autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à la location de la Salle intergénérationnelle.

Délibération 2021/018

Renouvellement abonnement au connecteur « BL CONNECT DONNEES SOCIALES ».

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que le contrat d'abonnement de SEGILOG BERGER-LEVRAUT de La Ferté-Bernard pour le connecteur de données sociales arrive à échéance le 31 octobre 2021. Il y aurait donc lieu de le renouveler.

Il donne lecture du nouveau contrat N° NCLS03434 du 6 octobre 2021 au tarif annuel de 40,74 € HT, pour une durée de 3 ans qui prendra effet au 1^{er} Novembre 2021.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des membres présents accepte les termes de ce nouveau contrat et souhaite qu'il soit renouvelé pour 3 ans.

Il autorise Monsieur Le Maire à signer ce contrat.

Délibération 2021/020

Décision modificative

La séance ouverte, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses :

Article 615232 : Entretien et réparations de réseaux :	- 40 000,00 €
Article 023 : Virement à la section d'investissement :	+ 40 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses :

Article 212 : « Agencement et aménagement de terrains » :	+ 40 000,00 €
---	---------------

En recettes :

Article 021 : Virement de la section de fonctionnement :	+ 40 000,00 €
--	---------------

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, par 9 voix pour 1 abstention accepte de procéder à ces diverses opérations pour régularisation.

Délibération 2021/025

Le conseil clos, les membres du Conseil Municipal offrent pour la naissance de Charline des présents à Isabelle VASSEUR, sa maman.